

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/12/2018

Dossier complet le :

21/12/2018

N° d'enregistrement :

F05318P0428

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom COQ

Prénom Yvon

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°30	Installation d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250 kWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole d'une surface de 19 931 m² en un seul bloc, de type multi-chappelle en verre.

Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance totale de 1 967 kWc.

Un bassin de rétention sera creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Son emplacement et sa dimension ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée en octobre 2018 (cf annexe 9 - Notice hydraulique)

Actuellement, Monsieur COQ est agriculteur, avec une exploitation agricole d'une surface totale de 60ha (Cf. Annexe8 - Projet agricole).

L'implantation d'une serre lui permettra de continuer et d'optimiser ses cultures en maraîchage et de maintenir son activité sur un marché porteur.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par Monsieur Yvon COQ.

L'installation d'une serre est la suite logique de l'évolution de l'exploitation de Monsieur COQ. Aujourd'hui la production maraichère est réalisée en plein champ.

Ces serres verre permettront à l'exploitant de limiter les impacts négatifs du froid, de la pluie et de la chaleur et de réaliser ses productions dans des conditions idéales de température et d'humidité. Monsieur COQ pourra ainsi compter sur un niveau de production convenable et assuré : pouvoir mieux produire à des périodes délicates de l'année permet de fournir sur une période plus longue.

Les toitures photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera intégralement réinjectée sur le réseau. Les revenus tirés de la vente de cette électricité serviront à financer une partie du projet agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu de gros mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain (pente moyenne 1%)

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers le bassin via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau" et serviront de stockage des eaux de pluie (cf. Annexe 9 - Notice hydraulique).

Les poteaux en acier galvanisés seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique). En périphérie, une longrine de H 30cm par L 25cm unira les plots béton des poteaux des long-pans et pignons.

Les serres sont constituées d'une succession de travées. Elles seront pré-assemblées en usine et montées en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche (Roquefort - 47). Ce sont des modules français..

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette serre sera orientée vers la production de légumes divers : courgettes, poivrons, concombre, tomates, qui se conduisent très bien sous serre photovoltaïque.

La serre permettra de protéger les cultures des aléas climatiques : gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été.

Outre cette protection, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et permet des meilleures conditions de travail pour les salariés et saisonniers.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Reden Solar à Roquefort (47). La maintenance sera effectuée par les équipes de Reden Solar.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'Eau au titre de l'article R214-1 -
rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol".
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Serre avec 13 chapelles de 9,42 m de large et 115 m de long + 9 chapelles de 9,42 m de large et 69 m de long	Surface serre : 19 931 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Les Mians
84 420 Piolenc

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°44'47"97E Lat. 44°10'42"71N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF I à 1,2 km au Nord-Est "Massif de Bollène/Uchaux" - ZNIEFF II à 2,1 km à l'Ouest "Le Rhône et ses canaux"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / carto.geo-ide
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net - Geoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Monument inscrit le plus proche, 1,1 km à l'est : "Eglise paroissiale Saint-Pierre" - Site inscrit le plus proche, 2,3 km au nord : "L'ensemble formé par le village de Mornas et ses abords"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : carto.geo-ide
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Piolenc est couverte par : - le PPRN (risque inondation) "Bassin versant de l'Aygues de la Meyne et du Rieu", approuvé par arrêté le 24 Février 2016 ; - > Projet en zone Rouge Clair : La zone ROUGE CLAIR (RC) comprend les secteurs non urbanisés, à caractère agricole ou naturel pour l'essentiel, soumis à un aléa faible
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site industriel BASIAS le plus proche, environ 900 m à l'est : Four à chaux (PAC8400261) Source : base de données BASIAS et BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "L'Aigue" ZRE "Alluvions des plaines du Comtat" Source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Inscrit le plus proche, 2,2 km au nord : "L'ensemble formé par le village de Mornas et ses abords" Source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 les plus proches : - 2,1 km à l'W : «Le Rhône aval» n°FR9301590 - ZSC - 4,7 km au SE : «L'Aigues (ou Eygues ou Aygues)» n°FR9301576 - ZSC - 4,9 km à l'W : «Marais de l'île Vieille et alentours» n°FR9312006 - ZPS (cf Annexe 10 - Formulaire simplifié des incidences Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche , 6,7 km au sud : "Colline Saint-Eutrope à Orange" Source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Irrigation des cultures grâce au réseau existant - Le projet de production sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels - Economie d'eau par une bonne gestion de l'évapotranspiration et réutilisation des eaux pluviales pour l'irrigation sous serre
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales issues de la toiture de la serre : - canalisations, collecteurs - création d'un bassin de rétention/stockage/infiltration (cf Annexe 9 - Notice Hydraulique) - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Travaux de terrassement effectués par déblai/remblai très réduits car terrain quasiment plat (Pente de 1% en moyenne) - La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais (cf Annexe 9 - Notice Hydraulique)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera nécessaire La création du bassin sera réalisée en déblais/remblais
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Terrain actuellement en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial. - Pas de corridor de déplacement important pour la faune ni pour les nichées. - Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe - Pas d'enjeu de conservation de la flore (cf Annexe 10 - Formulaire simplifié des incidences Natura 2000)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 les plus proches : - 2,1 km à l'W : «Le Rhône aval» n°FR9301590 - ZSC (Directive Habitats) - 4,7 km au SE : «L'Aigues (ou Eygues ou Aygues)» n°FR9301576 - ZSC - 4,9 km à l'W : «Marais de l'île Vieille et alentour» n°FR9312006 - ZPS Source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr Cf. Annexe 10 - Formulaire simplifié des incidences Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de co-visibilité avec les monuments historiques (1,1 km) et les sites patrimoniaux (2,3 et 7 km) les plus proches</p> <p>A 7km au Nord du site, présence de la Cité de Mornas. L'impact visuel sera très limité, voire inexistant du fait de la distance et de la végétation présente autour du site qui dissimule le projet.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain est actuellement en zone agricole et est exploité pour les grandes cultures.</p> <p>La vocation agricole du site sera donc préservée et pérennisée.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Piolenc est concernée par le risque : "Transport de marchandises dangereuses"</p> <p>Le projet est situé à plus de 500 m de l'autoroute A7</p> <p>source : http://www.georisques.gouv.fr</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Piolenc est soumise au risque inondation.</p> <p>PPRI du bassin versant de l'Aygues de la Meyne et du Rieu. Les parcelles concernées sont classées en zone rouge clair : aléa faible : les constructions liées et nécessaires à l'activité agricole sont autorisées. Nécessité de positionner les équipements sensibles au dessus de la cote de référence (0,5m) et de ne pas bloquer le libre écoulement des eaux.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Trafic limité à la période des travaux (4 mois maximum)</p> <p>Une aire de déchargement et de stockage du matériel sera prévue sur le site.</p> <p>Aucun impact lors de l'exploitation des serres.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun impact : uniquement travaux agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet est situé en zone agricole - en phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007 paru au J.O n° 37 du 13/08/2007 - Aucun bruit en phase nocturne

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de fruits et légumes en sol (pas de hors sol), sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie non souillées en toiture sont collectées et stockées dans le bassin de rétention/stockage/ infiltration conformément à la réglementation (pluie de fréquence centennale).</p> <p>La vidange du bassin se fera par ajutage, dans les fossés ou en épandage agricole sur les parcelles, et réutilisation des eaux en <u>irrigation sous la serre</u>.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La serre sera cultivée en agriculture raisonnée, comme c'est le cas aujourd'hui pour les cultures de plein champs.</p> <p>La production maraîchère sous serre en sol ne nécessite que très peu de produits phytosanitaires et ne génère pas d'effluent.</p> <p>Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires...)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact visuel car : - le site est entouré de parcelles agricoles - le site est entouré d'arbres, haies déjà présents - le site est à 600m de l'autoroute A7, mais non visible (les arbres présents sur les champs voisins faisant écran) - Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des s
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification de l'usage du sol : activité agricole

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est prévu dans une zone inondable d'aléa faible dans laquelle la construction de serre est autorisée.

Des parois enroulables seront donc installées sur la totalité des faces de la serre. En cas de montée des eaux, ces parois s'ouvriront pour permettre une totale transparence hydraulique de l'ouvrage.

Les ouvrages électriques seront surélevés au delà de la cote des plus hautes eaux.

De plus, un dossier loi sur l'eau comprenant une notice hydraulique suivra scrupuleusement les règlements du PPRi et les instructions du service risque inondation de la DDT du Vaucluse.

Cf. Annexe 9 - Notice hydraulique

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car (cf. Annexe 10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000) :

- Pas d'impact environnemental sur la faune : pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole (réduction de l'usage des produits phytosanitaires grâce aux serres)
- Stockage et gestion des eaux de pluie par des bassins de rétention/infiltration et réutilisation pour l'irrigation.
- Pas d'impact sur le risque naturel inondation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Cartographie du zonage PPRI Annexe 8 - Projet agricole M. Yvon COQ Annexe 9 - Notice Hydraulique Annexe 10 - Formulaire d'évaluation des Incidences Natura 2000

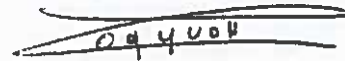
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Piolenc

le, 16/10/2018

Signature



adresse ci-dessus

